

DIEU  
ET MON DROIT!

# LE PIONNIER

POUR NOTRE FOI  
ET NOS FOYERS!

(AMI DU COLON)

ORGANE D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE

AMÉDÉE DENAULT, Directeur-Gérant,

NOMINGUE, LE 13 MAI 1909

VOL III.—No 205

## COLONISATION

### L'ŒUVRE A FAIRE !

Il s'est passé plus d'un semaine depuis que notre intrépide co-sociétaire, M. Jean Prévost, député provincial de Terrebonne, ancien ministre de la Colonisation, a prononcé, devant la Législature, l'un des plus vigoureux et éloquents réquisitoires que l'on y ait entendus contre le néfaste régime colonial que subit la province de Québec. En même temps, il proposait de nouveau sa mémorable résolution de la session précédente, en faveur d'une campagne de colonisation intensive, que devrait entreprendre le gouvernement. De l'aveu général, rarement, si jamais elle le fut, la vitale question de l'influence française et catholique à développer en notre province au moyen de la Colonisation, de la conquête pacifique du sol, avait été posée et exposée, devant la Législature et la province, avec autant d'ampleur, de chaleur et de force convaincante à la fois.

Si nous n'avons pas plus tôt exprimé à M. Prévost la part de sincère gratitude que nous lui devons, de ce chef, au nom de la Colonisation et des colons, c'est que nous attendions la réponse que devait faire le gouvernement à cette charge écrasante, afin de pouvoir mieux juger dans quelle mesure nous nous rangerions à l'avis exprimé par le député de Terrebonne.

Or, le cabinet Gouin, après avoir fait ajourner cet important débat par l'un de ses parlementaires les plus éloquents, M. Kelly, député de Bonaventure, le désignant ainsi, antérieurement à M. Devlin, comme le champion préposé à la tâche de relever le gant qui venait d'être jeté à la face du ministre avec tant d'énergie, le cabinet Gouin, au 10 mai, douze longs jours après le discours Prévost, hésitait encore à rouvrir la joute et à reprendre le débat. Nous avons donc pris notre résolution d'intervenir dans ce débat, sans attendre davantage, afin d'y enrégimenter notre manière de voir et notre entière approbation de l'attitude prise, à cet égard, par M. Prévost. Plus tard, s'il y a lieu, à la suite des explications ministérielles, nous formulons les réserves qui conviendraient.

Le député de Terrebonne pose en thèse que l'adoption, la mise en œuvre d'un régime de colonisation normal, suivi, efficace, est essentielle au développement, au progrès de la province de Québec, au maintien de la situation que celle-ci occupe dans la Confédération. Avec tous les patriotes éclairés et tous les observateurs consciencieux, nous sommes pleinement de son avis.

M. Prévost affirme que, depuis de trop longues années, tous nos gouvernements provinciaux, et celui du jour autant sinon plus que ses prédécesseurs, se sont rendus coupables d'une négligence criminelle à l'endroit de l'œuvre colonisatrice, quand ce ne fut pas d'un parti pris, plus criminel encore, de la battre en brèche insidieusement, au profit de l'exploitation forestière, apparemment plus productive pour l'alimentation de la Caisse publique, mais surtout des... Caisses Electorales. C'est, encore ici, notre sentiment bien arrêté : et, de ce chef, nous ferions nôtres, assez volontiers, les expressions énergiques, mais si justifiées par les faits, dont se servait notre confrère M. Sauvé, député des Deux Montagnes et directeur du *Canadien*, pour exprimer cette même opinion.

"Le gouvernement a horreur du colon comme on a horreur d'un criminel. Il a autant peur du colon que du plus grand malfaiteur."

"Si, dit encore M. Sauvé, le gouvernement veut cesser de faire de la colonisation, qu'il le dise donc franchement. Qu'il cesse donc de tromper l'opinion publique et de trahir le colon !"

Enfin, M. Prévost, étayant son accusation sur la preuve irréfutable de nombreux dossiers qu'il a fait produire par le gouvernement lui-même, s'attaque en face au véritable et au plus irréductible ennemi de la Colonisation, dans la province de Québec : le ministère des Terres

de la Couronne, qui détient ou s'arroge des droits de haute et basse justice sur l'oeuvre et sur la race des colons canadiens-français.

Et le député de Terrebonne somme le gouvernement actuel de faire aujourd'hui ce que ses prédécesseurs et lui-même ont toujours eu, jusqu'ici, la faiblesse ou la lâcheté de négliger : de mettre fin à cette tyrannie insupportable, de décapiter ce tyran, en le réduisant à ses légitimes proportions d'un service de progrès et non d'étouffement national.

Sur ce point-là, de nouveau, nous reconnaissons être tout à fait de son avis.

Pour exposer les motifs de notre conviction, nous cédonas la parole à l'un de nos correspondants les plus compétents en la matière, et dont le plaidoyer, tout récent, ne saurait manquer de se révéler probant à tous les esprits non préjugés.

Voici donc ce que nous écrivait, en avril dernier, ce correspondant très renseigné, au sujet de l'omnipotence anti-colonisatrice que toutes les administrations diverses, depuis quarante ans, ont laissé prendre à la bureaucratie du Ministère des Terres, se contentant d'en retirer aveuglément les bénéfices équivoques, et se refusant avec obstination à admettre qu'elles en souffraient, dans leur responsabilité vis-à-vis l'opinion publique.

\*\*\*

"Supposez un sous-ministre qui a la surveillance des autres officiers, employés, messagers ou serviteurs, et le contrôle général des affaires du département ;—dont les ordres doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre, et dont l'autorité est censée être celle du chef du département, en sorte qu'il puisse valablement apposer sa signature officielle, et par là donner force et autorité aux actes, reçus, permis d'occupation, contrats de vente, billets de location, lettres patentes, adjudications, révocation de vente et de location, et tous autres documents quelconques qui sont et qui peuvent être du ressort du département : je dis que déjà l'influence du ministre est nulle auprès de celle-là ; car il faut bien au ministre s'occuper un peu d'élections, de patronage, de la défense du parti et parfois de ses procès, de bals, de discours et de luttes quotidiennes. Le ministre, même doué de génie, ne peut donner une direction, ni générale, à son département, ni contrôler son sous-ministre ; encore moins lutter contre lui. Aussi, depuis quarante ans, tous les ministres de tous les partis s'en sont remis au sous-ministre des Terres et se sont bornés à défendre sa politique comme la leur propre.

"Allons plus loin : supposons que le sous-ministre ait précédé le ministre de quelques années, au département ; il possède dès là un élément incontestable de supériorité sur son chef : c'est lui qui devra l'initier, lui faire l'école ; car, si le ministre a de l'esprit, il comprendra que le métier de ministre ne s'improvise pas et qu'il demande une longue étude sur place, à l'aide des documents que lui indiquera son professeur. S'il n'a pas l'esprit de comprendre cela, ou s'il trouve le travail trop long, le sous-ministre n'en règnera que mieux et il n'insistera pas pour forcer le ministre à se mettre au courant. On me raconte, cet été, que ce fut là l'expérience de M. Turgeon. En arrivant au ministère, il comprit que cette position, la plus importante de la province après celle du Premier Ministre, demandait du sérieux et de l'étude. Il fit donc annoncer qu'il partait pour l'Europe et se renferma dans son cabinet. Pendant toute une semaine, les messagers ne fournissaient pas à lui apporter des documents. Mais le rusé sous-ministre embrouilla si savamment les cartes qu'au bout d'une autre semaine... le ministre partait pour la pêche et n'en revenait qu'après un mois. Depuis, on ne l'a plus repris à se mêler de ce qui ne le regardait pas : je veux dire à exercer d'autres fonctions que celles qui intéressent directement la bourse, comme le patronage, l'acceptation de dépôts contre promesse de vente, etc. Remarquez ici que toutes ces transactions plus ou moins louches confèrent encore

au sous-ministre un autre titre de supériorité ; car il garde scrupuleusement ses secrets d'office et n'en laisse transpirer que juste ce qu'il faut pour se débarrasser d'un ministre ou même d'un ministre trop rétif : il suspend le reste comme une menace sur leur tête.

"Vous avez là quelque idée, je crois, de l'influence d'un sous-ministre sur un cabinet qui ne serait pas composé de génies, par le seul fait qu'il est au courant, pendant que le ministre ne l'est pas et souvent ne peut pas l'être.

"Supposons maintenant qu'au lieu de deux ou trois ans d'expérience et de règne, ce sous-ministre en possède quarante ; qu'il ait choisi et moulé à son image et à son idée toutes les générations successives de son département, et qu'il dispose de cette armée en vertu d'un pouvoir d'autant plus fort qu'il est moins connu et moins attaqué. Supposons qu'il est sous-ministre du département qui fournit la plus grande partie des revenus de la province ; il disposera des faveurs non seulement dans son département, par les promotions dont il est le seul juge sinon le seul dispensateur, mais aussi dans tous les autres départements ; car il mène tous les ministres et les tient par la bourse, surtout le ministre des finances, qui n'est rien sans lui.

"Supposons, enfin, que ce sous-ministre ait intérêt, et soit disposé par toutes sortes d'influences, à vendre sa province morceau par morceau à des étrangers ; il est roi et maître !..."

Or, le sous-ministre des Terres trouve bien plus d'avantage pour son département à vendre à l'étranger qu'à celui qui veut s'établir et rester au pays. A force d'y voir son intérêt, il en est venu à y voir l'intérêt du pays et à se convaincre que tout homme qui ose demander une terre pour lui-même veut tricher le gouvernement, et qu'il vaut mieux tuer dix colons que d'être joué par un seul. Ajoutons à cela que le pauvre sous-ministre, s'il osait changer de tactique, se verrait attaqué par toute une presse salariée ou du moins baillonnée par l'argent du marchand de bois anglais. Mais il n'a garde de le faire : toute son éducation a été celle d'un bureaucrate, c'est-à-dire d'un automate qui obéit à la force initiale qui s'était emparée de tout, dès les premiers jours de la conquête.

"Quand l'actuel sous-ministre des Terres prit le gouvernement de la province (je veux dire du département des terres) il y avait longtemps que les Anglais, à la faveur du serment du *test* d'abord, puis de l'oligarchie, avaient accaparé notre domaine public, pour ne parler que de cela. L'écrasement du peuple, en 1837, et l'Union, faite à la demande et au profit des Anglais, n'étaient pas pour diminuer leur force ni les faire abdiquer leur pouvoir. Aussi, au commencement de la Confédération, à l'avènement de M. Taché, ils étaient et ils restaient tout puissants. C'est par eux qu'il monta en selle et par eux qu'il devait s'y maintenir. Il le comprit si bien qu'il les devança bientôt dans la voie ; il adopta leur tactique de museler l'opinion et même, chose à laquelle les anglicisants ne manquent jamais, il se procura des noms de prêtres, ou même d'évêques, qu'il se hâta de publier à l'appui de sa thèse. C'est ce qu'il vient de faire encore dernièrement, quand les journaux ont osé soupçonner la "Convention forestière" de partialité en faveur des marchands de bois. Pour réponse, il publia trois brochures, envoyées de préférence au clergé, et où figuraient, en première page, le nom S. G. Mgr Bruchési et de Mgr Laflamme : c'était pour laisser croire que le clergé prenait aux travaux de cette Convention une part très active. Comme ces prélats n'avaient parlé qu'une fois, force lui fut, pour faire passer sa troisième brochure, d'y insérer une conférence où Mgr Laflamme prouve, comme deux et deux font quatre, que la colonisation est finie dans la province de Québec et qu'il faut garantir aux marchands de bois la tranquille possession de leurs limites, pour qu'ils puissent faire une coupe réglée. Il oublie que ces documents et informations sont contredits formellement par M. Gastonguay, du dé-

partement de colonisation. Il reste 120 millions d'acres de bonne terre colonisable dans la province de Québec : ce sont les propres paroles de M. Gastonguay. Mais, devant le public, la cause du sous-ministre est gagnée, tant que la ruse ne sera pas démasquée.

"Rien ne démontre mieux, je crois, la puissance du sous-ministre des Terres que le fait suivant. Il y a quelques années, toute une députation composée de curés et de personnes influentes du Lac St. Jean vint trouver M. Parent, à Québec, pour demander l'ouverture d'une partie du canton DeQueen, lui montrant des explorations faites par les habitants des environs. M. Parent se montra parfaitement disposé à l'accorder et, devant la délégation, fit venir M. Taché, afin de lui donner ses ordres pour l'ouverture rapide de ce canton. M. Taché, avec son petit sourire aimable et sa tête penchée d'avance en signe d'accusé, fit quelques petites observations à propos des limites de M. Price, qui se trouvaient là ; mais il fut aussitôt réfuté par M. Parent. Eh ! bien, M. Parent, qui était pourtant le plus autorisé de tous les Premiers Ministres de Québec, n'a pas pu avoir gain de cause. Sans faire plus d'objections, Taché fit examiner le canton par un ancien épicier de Québec, qui n'était jamais allé dans le bois. L'examen fut très simple : pendant un mois, l'homme fit la chasse et la pêche avec de gais compagnons. Un jour qu'un petit coup l'avait mis en verve, il avoua que son rapport était tout fait d'avance et qu'il n'avait plus qu'à le signer. Les gens de la place, qui se défiaient un peu de l'habileté de cet homme, firent examiner le canton par le garde-forestier, qui assura son rapport et l'envoya au département. Ce fut peine perdue : le garde-forestier n'entendit jamais parler de son rapport ; tandis que le rapport de l'épicier fut seul considéré. Le canton était déclaré : "impropre à la colonisation". Parent était roulé. Imaginez maintenant avec quelle désinvolture un aussi habile tacticien doit vous rouler un pauvre petit colon qui ose avoir besoin de terre !..."

"Il existe une infinité de cas semblables. Dans mes voyages autour du lac Saint Jean, j'en ai recueilli des quantités. Malheureusement la preuve juridique est difficile à établir ; car M. Taché a toutes les preuves, tous les documents en mains et ne les produit que quand il y est forcé par un député. Quand les preuves juridiques seront parfaitement établies, celui que l'on découvrirait, au fond de toutes les manigances anti-coloniales, ce sera ce sous-ministre.

"Mais, me direz-vous si ce vieux sous-ministre est si puissant, comment l'abattre et opérer une réforme sérieuse, dans la machine infernale qu'il a montée contre la colonisation ?..."

"J'admets que la tâche n'est pas facile. Il s'agit de combattre une force déjà séculaire, tout un département qui, à certains égards, a droit de s'appeler le gouvernement ; qui tient énormément à se solidariser avec le parti au pouvoir, et que ce parti ne peut facilement répudier. Non pas que M. Taché soit libéral ; loin de là : mais parce que le parti dominant du jour est responsable de ses actes, aujourd'hui, et se voit dans la nécessité de les défendre, quels qu'ils soient. Tous les jours, vous voyez le *Soleil* et les journaux ministériels à la disposition des gens du département des terres, pour défendre ce département contre ceux qui attaquent le gouvernement.

"La tactique de l'opposition, et de ceux qui veulent former une opinion publique sûre, serait donc de distinguer et de scinder ces deux forces qui s'appuient l'une sur l'autre pour exploiter le peuple. Puis, de faire connaître Taché et les marchands de bois tels qu'ils sont. Enfin, de les ramener à la stricte observance de la loi. Je voudrais bien connaître, par exemple, un seul avocat dans la province qui puisse m'expliquer ce que sont ces fameux *droits acquis* que l'on invoque si souvent en faveur du marchand de bois. Nulle part, dans la loi, il n'en est fait mention et pourtant les journaux "tachéistes" en sont remplis. La loi dit ceci : "Art. 1310.—Nul permis ne doit être

"ainsi accordé pour une période de plus de douze mois à compter de la date d'icelui." Si la loi ajoute quelque chose, c'est pour restreindre encore les droits du marchand de bois. Je n'y trouve rien qui puisse permettre au marchand de vendre ses limites, l'année écoulée ni de réclamer son bois du colon, s'il n'a pas renouvelé l'achat des droits de coupe au mois d'avril de la même année. Si, donc, il arrive souvent que le marchand vient tracasser le colon, après plusieurs années d'établissement, cela dépend tout à fait du bon vouloir, c'est-à-dire du mauvais vouloir du département. Vous le voyez, le marchand de bois tout puissant qu'il est, ne pourrait rien faire sans le département, puisque la loi est contre lui. Une violation si flagrante de la loi, d'une loi qui intéresse tout le pays, vous surprendra peut-être. J'avoue que je ne croyais pas à ma propre découverte, quand j'eus bien lu et relu la loi. Mais je consultai un ancien marchand de bois, qui avait acheté et vendu des limites, et il m'avoua que toutes ces transactions étaient fondées sur le *droit acquis*, lequel repose sur le bon vouloir du gouvernement. Que signifie donc cette affirmation, acceptée gratuitement en Chambre, cette année, qu'"il faudrait 21 millions de piastres pour racheter les limites couvrant des parties colonisables" ? C'est un mensonge qu'il faudrait relever ; si on les avertit, une année, les marchands de bois devront prendre leur bois dans le cours de cette année, et l'an suivant au mois d'avril, ces terrains sont libres sans qu'il en coûte un sou au gouvernement..."

\*\*\*

Un autre de nos correspondants, non moins expérimenté ni moins compétent, et celui-là tout récent, puisqu'il nous écrivait hier, le 8 mai, nous expose encore ce qui suit, à l'appui de l'opinion précédente, dont il ignorait encore, pourtant, la teneur :

"Je lis toujours avec un vif intérêt les articles du PIONNIER, en particulier ceux qui ont trait à la colonisation. Il y a vingt ans, j'écrivais et je proclamais partout que la vraie cause, l'unique cause de l'exode des Canadiens vers les Etats-Unis venait de la mauvaise administration du département des Terres. L'honorable M. Marchand, qui était un honnête homme, me l'avouait très candide, dans une lettre :—"Il n'y a aucune organisation, dans ce département", me disait ce ministre.

"Ce qu'il y a de plus regrettable et de plus dommageable pour la province de Québec, c'est que Rouges et Bleus, qui se sont succédé au gouvernement, n'ont jamais songé à entreprendre la tâche d'organiser ce département, d'où dépendaient le salut et la prospérité de la nation canadienne ; pas un seul parmi eux n'a eu assez de patriotisme pour se dévouer à cette tâche. C'est triste à constater, mais c'est bien cela. Ah ! que nos prétendus grands hommes, qui ont figuré sur le théâtre politique, seront petits devant l'histoire impartiale ! Quand les hommes qui sont à la tête d'un gouvernement laissent mourir d'inanition tout un peuple, le moins qu'on pourra dire d'eux, c'est qu'ils furent des incapables et des nullités, comme hommes d'Etat ; ils ne méritent que le blâme, et peut-être des malédictions. Dans tous les cas, ce sont de grands coupables. Si j'écrivais l'Histoire, je serais pour eux d'une grande sévérité, et le jugement que je porterais sur leurs actes ferait réfléchir ceux qui leur succèdent.

Nos hommes publics se sont battus ensemble, comme des enfants, et comme des égoïstes, pour une opinion publique sûre, serait donc de distinguer et de scinder ces deux forces qui s'appuient l'une sur l'autre pour exploiter le peuple. Puis, de faire connaître Taché et les marchands de bois tels qu'ils sont. Enfin, de les ramener à la stricte observance de la loi. Je voudrais bien connaître, par exemple, un seul avocat dans la province qui puisse m'expliquer ce que sont ces fameux *droits acquis* que l'on invoque si souvent en faveur du marchand de bois. Nulle part, dans la loi, il n'en est fait mention et pourtant les journaux "tachéistes" en sont remplis. La loi dit ceci : "Art. 1310.—Nul permis ne doit être

\*\*\*

L'opinion des meilleurs juges est donc bien partout la même, partout unanime : si l'on veut sauver la colonisation, dans

la province de Québec, et il le faut, à moins d'abdiquer comme race, c'est la bureaucratie impudente du Ministère des Terres qu'il s'agit d'abattre, et sans retard. Tel doit être le *Delenda Carthago* de tous nos modernes Catons, ayant encore au cœur la flamme du patriotisme.

La meilleure formule pour réaliser cette indispensable réforme, c'est de réduire le département des Terres à des attributions plus honnêtes et moins périlleuses pour notre avenir colonial ; c'est de ne lui laisser l'administration que du domaine exclusivement forestier, délimité avec soin, en y ajoutant, si l'on veut, les pouvoirs hydrauliques et les mines ; c'est, d'autre part, de confier au ministre de la Colonisation la libre administration du domaine colonial, aussi exactement délimité, en y joignant les services des chasses et pêches. C'est, en un mot, d'assurer enfin, dans la province de Québec, "la terre libre au colon libre" selon la formule de salut à laquelle s'est nettement rallié l'honorable M. Jean Prévost, en conclusion de sa vigoureuse philippique.

Il a également réclamé une enquête officielle à fond sur tous les abus exposés et contre toutes les bastilles bureaucratiques, au fond desquelles on fait languir et s'éteignent la Colonisation. Nous avons hâte de voir ce qu'en dira le Premier Ministre, sir Lomer Gouin, qui au début de la session, paraissait disposé à accorder à la Colonisation une pareille enquête, cette fois sérieusement organisée et judiciairement conduite, de façon à ne dégénérer point en une farce macabre ou une conspiration contre la vérité...

Enfin, M. Prévost a déclaré, au grand soulagement de la Droite, que ce suprême effort oratoire, où il avait mis toute son âme de patriote, serait probablement son chant du cygne, à cette session-ci, sur le chapitre Colonisation.

Mais il a loyalement laissé entendre que, durant la vacance de la Législature, seul ou avec le concours de quelques-uns de ses collègues de la Gauche, il se proposait de porter la cause directement devant le peuple de la province. Nous souhaitons l'avoir bien compris. Il parferait la bonne oeuvre dont il s'est porté le champion en première ligne, en parcourant la province de tribune en tribune, dans les grands centres et dans les vieilles paroisses comme dans les pays de colonisation, pour y dénoncer, avec l'énergie qu'il y sait mettre et l'indubitable connaissance qu'il possède du sujet, les abus, la tyrannie, le joug, insupportable pour la Colonisation, du ministère des Terres, à Québec.

Nous pouvons prédire à M. Prévost et à ses compagnons de croisade un chaleureux accueil en tous lieux ; car ce travail d'épuration, de réforme, d'évolution et même de révolution, en cas de nécessité, c'est, à l'heure présente, éminemment, "l'oeuvre à faire" !

NOUVEAU CURÉ— Nous saluons avec joie l'intronisation de M. Ozias Corbeil, ci-devant secrétaire de S. G. Mgr Latulipe, comme premier curé résident de la florissante paroisse de Lorraineville, au Témiscaamingue. Le poste et le titulaire sont dignes l'un de l'autre. Tous ceux qui connaissent bien, comme nous de la Région Labelle, les talents brillants et le dévouement apostolique de M. l'abbé Corbeil se réjouiront, avec nous, de la flatteuse et engageante promotion que vient de lui accorder la confiance de son évêque.

CHARMANTE !— *L'Étincelle* que nous adressent, comme leur organe collégial, les jeunes étudiants au Juniorat du Sacré-Coeur, des RR. PP. Oblats d'Ottawa. Pleins de verve et d'entrain, pétillante d'humour et de jeunesse, elle promet de renouveler ses apparitions deux fois le mois, et ne charge que 75c l'an pour cette gracieuseté. Tant mieux, et qu'on se la procure un peu partout ! C'est une délicieuse camarade, que cette alerte petite feuille, où exultent des coeurs de vingt ans, et des talents au-dessus du commun, dans leur précoce manifestation.



(AMI DU COLON)  
Organe d'Action Sociale Catholique  
et Patriotique.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Nominique,  
Comté Labelle, Qué., par LA COOPÉ-  
RATIVE DE PUBLICATION DES LAU-  
RENTIDES, Ltée. Edit. Prop.

TARIF DES ABONNEMENTS  
Pour l'année, \$1.00  
Pour six mois, 0.50  
Le numéro, 2 sous  
Union Postale et Etats-Unis, \$1.50  
par an.

L'abonnement est payable d'avance.  
Quand il est payé pour un an, il  
donne droit au titre et à la qualité de  
"membre actif" ou de "membre  
adhérent" de la Coopérative des  
Colons du Nord, selon que le sou-  
scripteur appartient ou non à la Ré-  
gion Labelle.

Adresse :

LE PIONNIER,  
Casiers postaux 116 et 156,  
Nominique, Qué.

NOMINIQUE, 13 MAI 1909

PROPOS AGRICOLES

Les arbres fruitiers  
au printemps

Le cultivateur est heureux, au printemps, de visiter non seulement ses champs, ses prairies, mais encore son verger et d'y apporter les soins et le travail que réclame la saison nouvelle. L'essentiel, en agriculture comme en arboriculture, est de faire chaque chose en son temps et de faire bien. On sait quel est l'ennemi de l'arbre fruitier, pendant l'hiver, et surtout au retour des belles journées du printemps : c'est le mulot, qui vient ronger, sans scrupule et sans remords, le pied de nos arbres. Que faut-il donc faire? Evidemment, ne pas rester les bras croisés mais agir et combattre l'ennemi, en foulant la neige autour de chaque pied d'arbre. On choisit, pour ce travail, un temps de dégel; la neige se masse mieux; puis, quand le froid revient, la neige ainsi massée se convertit en glace et les mulots ne peuvent l'entamer. On visite ensuite les pommiers et on enlève les bagues des oeufs de chenilles. Quant à la taille des arbres fruitiers, si recommandée et si nécessaire, avons-nous raison de croire que c'est une opération très difficile? Loin de là, s'il nous arrive de supprimer une branche d'une certaine grosseur et qu'on ait recours à la scie, il faut toujours avoir la précaution de polir la coupe avec un couteau bien tranchant, c'est le moyen d'éviter la désagrégation des tissus. Toutes les branches inférieures, qui ne rapportent généralement que très peu, méritent d'être supprimées, car elle produisent, dans la tête de l'arbre, l'ombre et la confusion. Les amateurs et les praticiens de la taille des arbres savent donner et conserver aux arbres une forme bien symétrique, agréable au coup d'oeil et surtout essentielle pour la bonne apparence du fruit. Si un côté est plus faible qu'un autre, chose qui arrive fréquemment pour les arbres exposés aux grands vents, on raccourcit chaque jeune venue de l'année du tiers de sa longueur, laissant des yeux extérieurs, pour le côté faible seulement; ceci a pour résultat de fortifier l'arbre de ce côté et de lui faire émettre un plus grand nombre de rameaux. On recommande tout spécialement de recourir n'importe quelle coupe d'un engluement quelconque; on la soustrait ainsi à l'humidité de l'air. Le procédé habituellement en usage consiste à faire fondre une certaine quantité de cire d'abeille dans un poids égal d'huile de lin siccative, que vous laissez refroidir. Ce mortier de première qualité adhère très bien et empêche tout contact entre l'air et la partie amputée de l'arbre fruitier.

On ne doit pas et on ne peut pas ignorer que nos arbres fruitiers sont trop souvent envahis par un insecte rongeur, ou poux d'écorce, qui porte le nom de Kermès, mot savant si vous voulez mais qui présente le mal tel qu'il est. Pour le combattre et le détruire on commence, même l'hiver, et surtout au printemps. Une bonne application serait la suivante : Un mélange de 40 livres

de chaux et 8 livres de sel délayés dans 40 gallons d'eau; elle est réputée très efficace. Au moyen de la pompe à arroser on en fait deux applications sur l'arbre, la seconde aussitôt que la première est sèche. Le sel n'agit par contre le Kermès, mais il a l'avantage de rendre l'écorce plus propre et plus lustrée. Il va sans dire que la chaux employée doit être de bonne qualité et n'avoir subi aucune altération due à l'action atmosphérique.

LE PICAGE CHEZ LA POULE

Cette maladie, qui fait que les poules se déplument entre elles et mangent avec avidité les jeunes plumes de leurs semblables, est due au manque de nourriture animale et de verdure. Donnez donc à vos volailles des débris d'animaux et du trèfle, pendant l'hiver, car pas n'est besoin de dire qu'en d'autres saisons, le grand air et la liberté du dehors les aident à trouver les éléments indispensables à leur bon entretien.

Le Fermier de L'Annonciation.

Tribune de nos Lecteurs

La pêche des laes :  
Québec et Ontario

Monsieur le Rédacteur  
du PIONNIER,

Je n'ai pas eu le plaisir de lire, le 25 février, la communication intitulée *Colonisation sportive*, à laquelle vous faites allusion dans votre note du 22 avril : *Dévastation de nos pêcheries*; mais, si je ne me trompe, cette communication doit être dans le ton général de votre programme sur ce point et conclure au désaccapement des réserves de pêche.

Pour des fins privées, j'ai dû me procurer la liste officielle de nos réserves provinciales possédées tant par les clubs que par les particuliers : elles se composent de plus de trois cent cinquante. Voulu en avoir autant d'Ontario, je me figurais volontiers voir arriver un chiffre colossal. Jugez de ma surprise : on me répondit que, dans Ontario, il n'existait pas une seule réserve de pêche ni de chasse, si ce n'est pour le canard.

Voilà, apparemment, un excellent point de gagné pour votre politique du lac libre au pêcheur libre.

Mais je pose immédiatement la question : Sommes-nous dans les mêmes conditions qu'Ontario pour en imiter l'administration sur ce point? Je manque absolument de données pour la résoudre; mais lorsque je prends des cas particuliers comme celui du Club des Grandes Baies, dont j'ai vu la fondation, je m'assure qu'il doit exister des différences capitales.

Ayant il aurait paru absurde d'affirmer un lac comme le lac Tremblant, ou le grand Nominique, ou le lac Ouareau, autant il est difficile de concevoir la mise en valeur du lac des Grandes Baies ou du lac Chapleau sans l'affermage à de puissants clubs.

Sait-on ce qu'il a fallu déboursier au Club des Grandes Baies, pour frayer des chemins de l'artère Chapleau jusqu'au lac? Et, cependant, les cochers demandent des prix presque inabordable pour s'y aventurer. Aurait-on attendu du gouvernement qu'il construisit lui-même ces routes? Et comme il est certain que pas un colon n'eût pu ni voulu le faire de ses deniers, comment ce lac eût-il pu prendre une valeur quelconque?

N'oublions pas que le cardinal Richelieu, comprenant que l'Etat ne pourrait suffire à défrayer seul la colonisation à son origine, ne vit rien de mieux à faire que d'implanter ici de grands intérêts destinés à prospérer parallèlement; de là, la Compagnie des Cent Associés; de là, aussi, notre féodalité seigneuriale, avec ses pêches et ses chasses inviolables.

Je mets en fait que le Club des Grandes Baies, depuis sa fondation, a dépensé, dans la région du Nominique, une somme d'au moins dix mille dollars, tant en installation immobilière, embarcations, outillages, chemins, que dépenses individuelles des membres, ce dont rien ne serait allé là sans l'existence corporative de ce club possesseur de réserve.

J'arrête ici mes réflexions, espérant bientôt lire les vôtres sur cette

importante matière, traitée au point de vue le plus général possible.

Il ne me reste qu'une remarque à faire sur la communication de *Témoin*. Ce correspondant avance des chiffres précis. Il oublie que le Club a tenu un registre fidèle de ces mémorables pêches, registre d'autant plus fidèle que chaque pêcheur était naturellement empressé à faire connaître ses triomphes. On sait aussi que la loi exige la tenue de tels registres.

*Témoin*, en disant que les premières excursions revenaient avec des charges de 600 à 1,000 livres de truite, ne dit pas que cela s'est limité à deux ou trois ans et qu'on a dû abandonner la tenue du registre officiel, parce qu'il y a longtemps qu'il ne s'y prend plus rien.

Et il appelle cela un lac poissonneux! Un lac de soixante milles de périmètre et qu'on aurait ruiné en en extrayant, au gros mot, trois mille truites dans l'espace de douze années!

Mais comparez donc avec le lac l'Achigan, de S. Hyppolite, ou le lac Ouareau, qui sont pêchés depuis cent ans et où l'on ne constate aucune diminution.

Hé! bien, dira *Témoin*, pourquoi n'y restez-vous pas à ces lacs inépuisables?

Précisément, Monsieur, parce qu'il y a autre chose dans notre tempérament latin que le plaisir de tenir à la main une corde et un hameçon, que nous sommes une race éminemment sociale, à qui la vie de club, telle qu'organisée aujourd'hui, offre un charme qui serait complètement rompu par la destruction du *chez soi*.

UN MEMBRE DES G. B.

Plaidoyer contre  
le militarisme

"Il me semble que vous auriez aussi bien fait de demander au vieux défricheur qui abattait les bois francs de l'Ontario, au temps de la hache de guerre et du couteau indien, d'acheter un uniforme et de s'enrôler pour la défense de ses bois francs : vous n'avez pas plus de raisons de vous attendre à ce que le Canada abandonne le développement du pays, sa colonisation et l'exploitation de ses immenses ressources naturelles pour employer son énergie à former une puissante milice de terre et de mer. Si c'est ce que vous voulez faire au Canada, si c'est ce que vous demandez de faire immédiatement, vous détournez de ce pays le plus fort courant qui puisse contribuer à l'accroissement de notre population.

"Je crois que d'augmenter notre population et d'augmenter la prospérité du pays, cela vaudrait mille fois mieux pour l'Empire anglais, ferait du Canada un bien plus puissant auxiliaire de l'Empire anglais, que le projet de dépenser notre argent à construire des "Dreadnoughts" et à faire un fla-fla et un étalage de galons militaires comme le voudraient certaines gens au Canada. Non, la population du Canada ne se soumettra pas aux tambours et au pas de course du militarisme. Elle se défendra, mais elle est prête à courir un certain risque à ce point de vue. Tout homme doit courir le risque de perdre la vie ou ses biens, et chacun de nous peut bien être assassiné; cependant les autorités ne nous permettent pas de porter un fusil pour notre propre protection : pourquoi une grande nation comme la nation anglaise ou comme la nôtre ne courrait-elle pas également de risque?"

M. CONGDON,

Député fédéral, ministériel, de l'Yukon.  
—Discours, aux Communes du Canada, sur la résolution impériale Laurier-Borden

LE TERROIR — Revue mensuelle — Publiée par l'Ecole Littéraire — Sommaire d'avril 1909 : Jean Charbonneau : Le grand fleuve; Albert Lozeau : Face à la vie; Alphonse Beaugard : L'église morte; Albert Drex : Pascale; Charles Gill : A Dellius; Ernest Tremblay : L'usine-Minotaure; Hector Demers : L'Hironnelle; J. A. Lapointe : Fenêtres closes; Albert Ferland : Pâques dans les Bois; Jules Tremblay : Naufrage; Louis-Joseph Doucet : Paysage d'antan; Englebert Galléze : Le Printemps sourit; Germain Beaulieu : Diplomatie conjugale; G. A. Dumont : Etude historique; Louis Joseph Doucet : L'Horizon.

P. J. CHARTRA PAUL LE TURGEON

Chartrand & Turgeon

COMPTABLE

55, rue S. François-Xavier,  
Bell Tel. Main 5141  
Tel. March. 642

Montreal.

J.-B. Bousquet, L.L.B. Honoré Achim, L.L.L.

Bousquet & Achim

AVOCATS

Nominique, Qué.

Dr NAP. BOUCHER

Médecine générale et Chirurgie

SPECIALITE : MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS.

Jour et nuit, à la disposition des clients.

RUE NOTRE-DAME,  
NOMINIQUE, Qué.

27 août—j.n.o.

E. J. Leblanc

NOTAIRE, L.L.L.

Nominique, Qué

La Caisse d'Economie  
des Cantons  
du Nord

Saint-Jérôme, Que.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traites des pays étrangers encaissées au taux les plus bas. Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,  
Gérant.

A VENDRE

L'HOTEL VILLA BELLERIVE, à Bellerive Station, situé sur les bords du grand lac Nominique et près du petit Nominique, à quinze minutes du village de Nominique. Grandeur, 36 x 45 avec galeries de 6 pieds aux deux étages. Eau à la chaudière dans toute la maison. Closet dans la maison. Chauffage à l'air chaud et cave de 7 pieds avec solage de pierre. Un beau quai sur le lac Grand Nominique, au bout de la cour. Flag station, à la porte. Bonne écurie de 16 places. Remises à voitures. Hangar à bois. Bonne glacière et laiterie de 12 x 15. Avec une grosse clientèle de touristes et pensionnaires. Cause de vente. L'état de santé de Mme Gagnon.

TERRAIN A VENDRE

Sur le bord du grand lac Nominique, 3 1/2 arpents de terrain, pour moulin à scie, ou pour une villa de villégiature. Bonnes conditions.

MAISON A VENDRE

Une bonne maison de 26 pieds carrés, à deux étages, 2 logements, l'eau dans la maison; située sur la rue Notre-Dame, près de la gare. Aussi un terrain de 86 par 220, sur la rue du Sacré-Coeur, près de l'église.

On vendra le tout en bloc ou séparément. S'adresser au propriétaire

Joachim Gagnon,

Hotel Villa Bellerive,

—NOMINIQUE, Qué.—

27 août—j.n.o.

ASSURANCE

M. F. X. Desnoyers, de S. Jérôme, ayant plus de vingt années d'expérience, comme agent d'assurance

Sur la Vie et contre le Feu

se tient constamment à la disposition de ses concitoyens des comtés de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement tous les divers risques qu'ils voudraient lui confier. Représente plusieurs compagnies anglaises et autres; est en état d'offrir les garanties les plus sûres et les systèmes les plus faciles à des taux très modérés. N'a jamais eu, dans sa pratique, une seule perte par le feu qui n'ait été réglée, à la satisfaction des clients, en moins de 15 jours. S'adresser, par lettre ou en personne, à

M. F. X. DESNOYERS,

Agent d'Assurance

S. JÉRÔME, comté Terrebonne, Qué.  
29 mars 09—j.n.o.

Demandez les fameux cafés

"St-Marc"

— ET —

"La Créole"

— O —

Augustin Comte & Co.

IMPORTATEURS DE

Thés, Cafés, Epices, etc., e

442, rue St-Paul,

MONTREAL.

ADRESSEZ - VOUS

aux Ateliers du

"PIONNIER"

Pour vos Impressions  
de tous genres,  
tels que :

EN-TÊTE DE COMPTE,

EN-TÊTE DE LETTRE,

CARTES D'AFFAIRE,

CARTES DE VISITE,

LIVRETS DE REÇUS,

LIVRETS DE BILLETS,

PANCARTES,

CIRCULAIRES,

PROGRAMMES,

BROCHURES,

FORMULES LÉGALES,

Etc., Etc.

DEMANDEZ NOS PRIX

— Nominique, Qué. —

Force, Vigueur, Santé à Tous

RÉGÉNÉRATEUR DU SANG PAR LES

PILULES HÉMATOGÈNES

du Docteur VINDEVOGEL

Préparées par A. BRET, Ph<sup>e</sup> à Romans (Drôme)

Guérissent : Anémie, Chlorose, Névroses, Palpitations, Faiblesse des Nerfs, Phtisie, Neurasthénie, Rhumatisme, Sciatique, Rachitisme résultant de l'Appauvrissement du sang.

Le Flacon de 125 PILULES 4 fr. 50

(Exiger le Timbre de garantie de l'Union des Fabricants)

En vente chez P. E. FORGET, march. Nominique, Qué.

ZOTIQUE GAUTHIER

Entrepreneur-Charpentier et Menuisier

Fabrique de Portes, Chassis, Jalousies, Blanchissage  
Découpage, tournage du bois de construction et tous ouvrages des boutiques mécaniques à bois.

NOMINIQUE — QUE.

PETITS POIS

Marque "SOLEIL"

Comme toutes les Conserves de Légumes et de Fruits et les Soupes de cette marque renommée, les conserves de Petits Pois "Marque Soleil"

sont servies sur les tables les plus aristocratiques, parcequ'elles représentent la meilleure espèce et la première qualité de petits pois qui s'importent des vieux pays. Un vrai régal!

LAPORTE, MARTIN & CIE, L<sup>rs</sup>, MONTREAL  
Distributeurs Généraux.

Le Magasin General du Depot

NOMINIQUE, Qué.

Z. RENO, Gerant

Fleur et hardes faites.

SPECIALITE : Fonds de banqueroute

Achat et échange de produits agricoles, Fourrages, Peaux, laine, cuir, vieilles chaussures, crin, etc. — Logis pour colons.

— UNE VISITE EST SOLLICITEE —  
[155—j.n.o.]

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Que.

Capital Autorisé, - \$4,000,000

Capital payé, - \$2,500,000

Fonds de Réserve, - \$2 150,000

Toutes affaires transigées par la mail  
le reçoivent une attention spéciale.

ALB. GIROUX, Gérant.

Agence de Voyages

RIVET

Billets pour toutes les lignes  
EUROPE, CUBA, MEXIQUE,  
AMERIQUE DU SUD, ETC.

Mandats de Voyages  
(Travelers Checks)

Organisation de Pèlerinages  
Lourdes, Rome et Terre Sainte

L. J. RIVET, Dir.

13 boulevard S. Laurent

TEL. MAIN 4097

Adresse télégraphique :  
Marconi Cable : "VOYAGES"  
20 mars — j.n.o.

**Notre Programme**

“ Etudier les questions d'économie sociale à la lumière de l'enseignement chrétien ;  
 “ Appuyer les justes revendications des travailleurs des villes et des campagnes, et PROTÉGER SPÉCIALEMENT LES DÉFRICHEURS DU DOMAINE PUBLIC ;  
 “ Travailler au développement de la mutualité et des œuvres coopératives chez les ouvriers, comme au sein des populations agricoles ;  
 “ Secourir les mouvements et les idées propres à rendre le peuple meilleur, plus attaché au sol natal et plus fidèle aux leçons de notre histoire ;  
 “ Suivre avec autant d'impartialité que possible les affaires de la politique, en cherchant à les examiner au point de vue de l'intérêt national, plutôt qu'au point de vue d'un parti ;  
 “ Travailler à l'accomplissement de toutes les réformes utiles au bien général, tout en respectant les principes fondamentaux du droit et de la justice ;  
 “ Fortifier la vie de famille, l'amour du foyer domestique ; réchauffer la foi des Canadiens dans l'avenir et dans une mission d'ordre supérieur ; nourrir en eux les sentiments d'un patriotisme élevé.”

**PAGES A RELIRE**

**“Le Pionnier canadien”**

“Une des plus grandes figures qu'offre l'histoire du Nouveau Monde, après la sublime figure du missionnaire, c'est, à mon avis, celle du pionnier canadien.  
 Il est le père de la plus forte race qui se soit implantée sur le continent américain : la race canadienne.”

Le sang le plus noble qui ait jamais coulé dans les veines de l'humanité circule dans ses veines : le sang français.

Partout, on retrouve le pionnier canadien sur ce continent, et partout on peut le suivre à la trace de son sang.

Parcourez toute l'Amérique du Nord, depuis la Baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, depuis Halifax jusqu'à San Francisco, partout vous retrouverez l'empreinte de ses pas, et sur les neiges du pôle, et sur les sables d'or de la Californie ; sur les grèves de l'Atlantique et sur la mousse des Montagnes Rocheuses.

Un insatiable besoin d'activité le dévore.

Il lui faut toujours, toujours avancer vers de nouvelles découvertes, jusqu'à ce que la terre manque sous ses pas.

Mais ce n'est pas le seul amour des aventures, ni l'âpre soif de l'or qui le pousse : une plus noble ambition le travaille ; un mobile plus légitime le dirige et l'anime.

On sent qu'il a la conscience de remplir une véritable mission, un mystérieux apostolat.

Feuilletez un moment les pages de notre histoire et surtout les Relations des Jésuites, et partout vous verrez le Pionnier canadien, animé d'un zèle admirable pour la conversion des Sauvages, frayant, avec d'héroïques efforts, le chemin aux missionnaires et opérant souvent lui-même de merveilleuses conversions.

Je retrouve, réunis en lui, les trois plus grands types de l'histoire humaine.

Il est à la fois prêtre, laboureur et soldat.  
 Prêtre ! sa piété ardente, sa foi vive, son zèle pour le salut des âmes amollissent les cœurs les plus durs, et entraînent vers la foi des peuplades entières.

Fut-il jamais un plus beau sacerdoce ?

Laboureur ! devant sa hache puissante, la forêt tombe avec fracas autour de lui et sa charrue trace, à travers les troncs renversés, le sillon où frémira bientôt le vert

duvet de la future moisson.  
 Soldat ! c'est par des siècles de combats qu'il a conquis le sol que sa main cultive.

Ah ! si j'étais peintre, je voudrais retracer sur la toile cette noble figure avec son triple caractère de prêtre, de laboureur et de soldat.

Au fond du tableau, je peindrais l'immense forêt dans toute sa sauvage majesté.

Plus près, de blonds épis croissant parmi les troncs calcinés.

Sur l'avant-scène, un pan du grand fleuve, avec ses vagues d'émeraude étincelantes au rayon du soleil.

On verrait d'un côté, avec ses remparts et ses palissades, l'angle d'un fort, d'où surgirait un modeste clocher surmonté de la croix ; de l'autre côté, une bande de Sauvages fuyant vers la lisière du bois.

Au centre du tableau apparaîtrait, les cheveux au vent, un éclair dans les yeux, le front sanglant, sillonné d'une balle, mon brave pionnier, près de sa charrue, tenant de la main gauche son fusil, dont la batterie fumerait encore ; de la droite il verserait l'eau du baptême sur le front de son ennemi vaincu, mourant, qu'il vient de convertir à la foi.

Oh ! comme j'essayerais de peindre sur cette mâle figure, dans toutes les attitudes de ce soldat laboureur aux muscles de fer, et la force calme et sereine de l'homme des champs, et le courage invincible du soldat et le sublime enthousiasme du prêtre.

Certes, ce tableau ne serait pas indigne du pinceau de Michel-Ange ou de Rubens.

Foi, travail, courage : prêtre, laboureur, soldat ; voilà le pionnier canadien.

C'est Cincinnatus, le soldat laboureur, devenu chrétien.

C'est le guerrier de Sparte, qui a passé par les Catacombes.

Lecteur canadien, qui parcourez ces lignes, vous pouvez lever la tête avec un noble orgueil, car le sang qui coule dans vos veines est le sang de ce héros.

Regardez attentivement la paume de votre main et vous y verrez encore l'ondée de la terre, de la poudre et du sacerdoce.

Il a rempli noblement sa mission la vôtre reste à accomplir.

Le peuple à qui la Providence a donné de tels ancêtres, s'il est fidèle aux desseins de Dieu, est nécessairement destiné à de grandes choses.”

L'ABBÉ HENRI RAYMOND CASGRAIN.

**Notre faux régime électoral**

“ Le scrutin d'arrondissement, — c'est le règne des médiocres et des intrigants.

C'est pis encore ; c'est le règne des financiers. Certains arrondissements ne se prêtent qu'à la corruption indirecte, celle des influences, des promesses d'emplois, des faveurs, des avantages multiformes que peut procurer la connaissance du député : la vénalité des consciences se dissimule sous des procédés corrects. Certains autres, plus gangrenés, cèdent cyniquement au plus offrant : le trafic des suffrages est au poids de l'or. Le point est délicat. Plus d'un grand orateur l'a traité devant les Chambres françaises. Écoutez Gambetta : établissant que l'un des effets les plus douloureux, les plus alarmants, du scrutin uninominal, ce serait la création d'un régime d'élections qui nous ramènerait à quelque chose de plus détestable encore que le bourg pourri d'Angleterre avant la réforme de 1832, il dit :

“...Oui timidement, clandestinement d'abord, on a acheté des voix,

on a veré la corruption et le vin aux masses électorales. On a mis à l'encre des candidatures ; et il se trouve maintenant qu'il va surgir une industrie nouvelle, une industrie de placement électoral politico-financier dans certains arrondissements, sur lesquels certains Tarcarets jettent leur dévolu, calculant le chiffre qu'ils devront inscrire au total des frais généraux. Je dis que ce sont des moeurs qui commencent, mais que, si vous maintenez le régime parcellaire appliqué au suffrage universel, elles vont se développer, et vous aurez cette responsabilité devant l'histoire d'avoir inoculé la gangrène de l'argent à la démocratie française.” — *Revue de Paris.*

**Nos Revues**

**LA REVUE POPULAIRE** : Numéro de Mai. Ce numéro, celui du printemps tout spécialement, a pour attraits principaux un roman complet de Max Audoin : Le Secret de Pen-Houarn ; D'Argenson : Variations sur mai ; Chs DeGuisse : Magnétisé (histoire de chantier) ; E. Z. Massicotte : les pousseuses de Blondin ; P. Voyer : Jeanne d'Arc ; H. Delorme : Le déménagement ; Mistigris : Vous voulez voter, mesdames ? E. Guillaumin : Les violettes ; Dr Bons-Sens : Les dérangements ; Le Liseur : A propos de nez ; Frollo : Pauvre Pou-Yi ! Ninon : Les moineaux ; Tante Pierrette : Sur la beauté ; Petits Romans : Histoire de mai, Parmi les roses et l'Élu de son cœur (illustré) ; Première Communion ; Anecdotes canadiennes ; Zigzags illustrés, etc. 10 cts le numéro au Canada ; 15 cts à l'étranger. Poirier, Bessette & Cie, 200, Bld. S. Laurent, Montréal.

**ROD AND GUN**, livraison de mai, se distingue spécialement par la variété des matières. D'abord, comme il sied à la saison, de bonnes anecdotes de pêche, en abondance. La chasse : original, chevreuil ours, loup, etc. y trouve également son compte. Deux excellents récits d'explorations, l'une au Canada polaire, l'autre dans l'Ontario du Nord, s'ajoutent encore au menu. On y trouve, de plus, un charmant article qui fera les délices des amateurs de chiens. L'étude sur la Vie Sauvage est pleine d'attraits. En un mot, cette livraison complète glorieusement le dixième volume de cette captivante publication. Chacun souscrit à l'étude rétrospective, plutôt flatteuse, que fait de sa carrière passée le gentil magazine de M. Taylor, et aux promesses qu'il croit pouvoir s'accorder, d'un avenir plus brillant encore.

**PREMIER ANNIVERSAIRE**

Conférence du Dr Rousseau sur la Tuberculose et article de M. Olivier Asselin sur le *Areadnoughtisme*. La *Revue Franco-Américaine* entre avec son numéro de mai, dans sa deuxième année d'existence. Ce numéro est d'un intérêt d'actualité que nous tenons à signaler à nos lecteurs.

Nous y trouvons surtout trois articles principaux montrant, à n'en pas douter, que la *Revue Franco-Américaine* prend rapidement sa place parmi les meilleures publications du genre, sans oublier la façon signalée dont elle a, pendant les derniers douze mois, rempli son intéressant programme.

On y trouve d'abord une conférence sur “la Tuberculose”, par le Dr Arthur Rousseau, savant de marque, membre distingué de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, de Québec.

Tout à côté, on trouve un article sur l'Impérialisme, par M. Olivier Asselin, fondateur et ancien directeur du *Nationaliste*.

M. Asselin étudie, avec sa puissante faculté d'analyse, la direction donnée à la politique canadienne au sujet de ce que l'on appelle “le dreadnoughtisme”, la dernière trouvaille du vocabulaire impérialiste. Un article de M. René Dumic sur le Canada rappelle les succès académiques récents remportés par cet ami de notre pays.

Poésie de Jean Aizard, chronique mensuelle, notes historiques, illustrations, nouvelle, roman etc. S'adresser à la *Revue Franco-Américaine*, 4, casier postal, Québec. Abonnement : États-Unis, \$2,00 ; Canada, \$1,50.

Offre spéciale : La série de la première année est donnée pour \$1,00 à ceux qui prennent un abonnement régulier, soit pour le total \$3,00 pour les États-Unis et \$2,50 pour le Canada.

**JOS. CORBEIL**

AGENT D'ASSURANCES  
**S. JEROME, P. Q.**  
 SUN  
 ROYAL  
 WESTERN  
 YORKSHIRE  
 CALEDONIAN  
 BRITISH AMERICA  
 PHENIX OF LONDON  
 LONDON AND LANCASHIRE  
 LIVERPOOL, LONDON & GLOBE  
 NORTH BRITISH & MERCANTILE  
 NEW YORK UNDERWRITERS  
 PHENIX OF HARTFORD  
 PHENIX OF BROOKLYN  
 COMMERCIAL UNION  
 NORWICH UNION  
 NORTH AMERICA  
 NORTHERN  
 QUEEN  
 ATLAS  
 S'occupe aussi d'assurance de vie, de garantie, d'accident, de maladie et “Plate Glass”. 15 mars 09—1 a.p.

**J. A. LALANDE & FILS**

**Magasin Général**  
 Près du Carré Central  
 Fleur, avoine, foin, grain de toutes sortes, épiceries, feronnneries, briques, chaux, harnais, nouveautés, etc.  
 —NOMININGUE, Qué—

**PACIFIQUE CANADIEN**

**POUR LES COLONS**  
 A LA RECHERCHE DE FOYERS  
 EXCURSIONS DE COLONISATION

Manitoba  
 Saskatchewan  
 et  
 l'Alb-erta  
 MAI 18.  
 JUIN 1 15 et 20.  
 JUILLET 13, 27.  
 AOUT 10, 24.  
 SEPT. 7, 21, 1909.

Billets bons pour deux mois  
 Pour plus d'information s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien.  
 EMILE J. HEBBET, W. STITT,  
 Agent Général, Agent Général  
 Service des Voyageurs, des Voyageurs  
 MONTREAL.

**Cie Cie TRANSATLANTIQUE**

De New-York au Havre-Paris France  
 Départ chaque jeudi, à 10 hrs a.m.  
 \*LA SAVOIE .....20 Mai.  
 \*LA TOURAINE .....27 Mai  
 \*LA LORRAINE .....3 Juin.  
 \*LA PROVENCE .....10 Juin.  
 \*Paquebots à deux hélices.  
 Génin, Trudeau et Cie., Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest.

**Le Nord Canadien de Québec**

Division S. Jerome et Huberdeau

Quotidien excepté le Dimanche	STATIONS	Quotidien excepté le Dimanche
4.00	Dep. Montréal Arr. Place Viger	11.00
5.15	S. Jerome Diamond	9.40
5.30	Arr. S. Jérôme D.ép.	9.25
5.40	Dep. S. Jérôme Arr.	9.15
5.50	Fillon	8.52
6.02	Lesage	8.43
6.08	Shawbridge	8.40
6.29	S. Sauveur	8.25
6.35	Christieville	8.15
6.43	Morin Plats	8.05
7.02	Deer Lake	7.45
7.14	Montfort	7.35
7.18	Newaygo	7.28
7.25	Leclerc Island	7.15
7.41	Chapleau	7.10
7.51	Lac Wonish	7.00
7.56	...Lac des Seize Isles	6.55
8.10	Larose	6.35
8.12	Weir	6.30
8.15	Batesville	6.25
8.27	Arandel	6.05
8.41	A. Huberdeau	6.00
P.M.		A.M.

Trains de fret rapides tous les jours.  
 GUY TOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montréal.

**J. A. Boisvert**

Feronnneries et Quincailleries  
 Broche unie et barbelée à des prix défiant toute compétition.  
 Voitures d'enfants.  
 Assortiment de poêles et attelages, etc.  
 Une visite est cordialement sollicitée.  
**J. A. BOISVERT,**  
 Nominuingue, Qué.



**La Saison d'Hiver**

Amène ses exigences nouvelles en fait de bijoux, articles d'orfèvrerie, etc.  
**Pour en faciliter à nos clients**  
 La satisfaction, nous avons résolu de faire le sacrifice de maintenir le système que nous avions adopté pour les faire d'une remise de 10 pour cent.

Sur tous les achats au comptant

Pour toutes sortes de réparations : Montres, Horloges, Bijoux, Pipes, etc., voir “M. A.” faire en personne, à Nominuingue, Labelle et L'Annouciation.

**LE MAGASIN ALLAIRE, d'ORFÈVRERIE et BIJOUTERIE, A L'ANNOUCIATION**

Vous y trouverez également : Horloges, Diamants, Boîtes à Bijoux, Boutons de Manchettes, Bracelets, Chaînes de Montres, et SPECIALITE : Grand choix d'excellente lunettes. Réparages faits avec promptitude.

**J. E. ALLAIRE, Bijoutier et Opticien Diplômé**

L'ANNOUCIATION, J.E.  
 Rue Principale, à Montréal, 1213 St-Jacques-Catherine-Est.  
 Maison principale, à MONTRÉAL, 1213 St-Jacques-Catherine-Est.  
 Téléphone Bell, Est, 1361.

N.B.—M. Allaire est présent lui-même, à chaque quinzaine, le mercredi, à Labelle, le vendredi, à L'Annouciation le jeudi à Nominuingue, à l'Hotel Berthiaume. Représentant permanent à Labelle, M. La-douceur, agent, à la station du chemin de fer. (1 fév. 08—j.n.o.)

**“Projet de Colonisation”**

APPEL AUX PATRIOTES  
 Par le R. P. Marcel Martineau, S.J.,  
 Curé fondateur de Nominuingue.

Une alerte brochure de propagande : 56 pages, avec jolies illustrations. Editée aux bureaux du MESSAGER CANADIEN, rue Rachel, Montréal, Qué.

C'est une démonstration limpide et concluante, de l'importance et de l'urgence de l'œuvre de la Colonisation, pour l'extension de l'influence catholique et française au Canada, ainsi qu'un exposé fort intéressant des moyens les plus efficaces à adopter pour lancer, soutenir, développer et faire réussir une **Croisade permanente**, qui assure le succès de la propagande colonisatrice franco-catholique en notre pays.

Cette brochure à bon marché, et palpitante d'intérêt, devrait, sans retard, être aux mains de tous les colons, qu'elle intéresse au suprême degré, puisqu'elle est faite pour eux surtout, et puis de tous leurs nombreux amis du dehors, à qui elle présente un moyen simple et facile de nous aider puissamment, dans notre travail de conquête patriotique et religieuse.

Cet Appel aux Patriotes peut s'obtenir aux prix suivants : une copie, 10 sous ; la douzaine, \$1.00 ; au cent, \$6.50.

MM. les curés et autres citoyens dirigeants, éclairés et dévoués envers les intérêts de leur race et de leur foi, feront une œuvre excellente, en propagant cet opuscule, dont S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a cru devoir écrire, en en autorisant l'impression—“Il nous apparaît comme une œuvre patriotique.. Nous en recommandons la diffusion dans les familles canadiennes et parmi tous ceux que préoccupe la question si importante de la colonisation.”

On peut adresser sa commande (15 mai, j.n.o.) Au PIONNIER, Nominuingue, Qué.

**AU SALON ARTISTIQUE**

Cartes postales copies de peintures et dessins de genre, de toutes les plus charmantes variétés — Cartes et bibelots “Souvenirs de Nominuingue” — Cartes postales avec photographie enchassée — Portraits grand format : fusain, aquarelle, encre de Chine sur fond de soie, à des prix bien faciles.

**Photographies sur commande**

Portraits agrandis, à quelques semaines d'avis, d'après l'un des procédés susdits.  
 Les ordres sont exécutés, à très bon marché proportionnellement au fini et à la délicatesse de l'ouvrage, et promptement livrés, par quelques-uns des meilleurs ateliers de reproduction photographique en Amérique.

**ENTREZ VOUS LES ÉCHANTILLONS**

Vous en serez ravis ! Nulle famille qui n'ait ses portraits sur les plus magnifiques souvenirs d'un père, d'une mère ou d'un enfant chéri.  
 Portraits sur papier-dur, garantis et non susceptibles d'être “lavés” pendant cinq ans et plus, sans la moindre altération.  
 Cadres de luxe, à l'avant.

Une occasion unique pour obtenir des échantillons

**Le Salon Artistique**

Mme Roch Jette, directrice.

Rue du Sacré-Coeur, angle S. François-Xavier, Nominuingue, Q 15

N.B. M. Roch Jette H. C. S. accepte l'argent pour toutes sortes d'opérations ou courtages commerciaux pouvant requérir les soins d'un homme actif et expérimenté, commis à la fois à clientèle, dans toute la Région Labelle. Il tient son bureau dans les ateliers même du Salon artistique. (31 déc. 08. j. n. o.)

**BAUME RHUMAL**

Le spécifique par excellence des AFFECTIONS DE la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS. 25 ans de succès constants dans le traitement de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT. Détruit les germes de la consommation lorsqu'il est pris au début. Agit promptement et sûrement. Convient aux jeunes enfants comme aux adultes.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS : 25c. LA BOUTEILLE.

MOT D'ORDRE

Le véritable instrument de défense et de conquête!

Windthorst, le chef éminent du Centre catholique au Reichstag allemand, disait des catholiques français :

"Les maladroits! On ferme leurs écoles et ils se contentent d'en bâtir d'autres; on démolit leurs œuvres et ils en créent de nouvelles, sans songer à arrêter le bras plus prompt à détruire qu'ils ne peuvent l'être à édifier! Que n'emploient-ils plutôt leur argent à se donner une presse puissante, et par elle le pouvoir avec tout ce qu'ils ont perdu!"

Monde Parlementaire

A la Legislature de Quebec

(Correspondance spéciale au "Pionnier")

Quebec, 7 mai 1909.

SENATEUR CONTRE MILLIONNAIRE.

"SONT-CE LES MARCHANDS DE BOIS QUI ADMINISTRENT LA PROVINCE?" — DÉNONCIATIONS MINISTÉRIELLES. — POUVOIRS HYDRAULIQUES. — M. GOUIN SE FAIT TOUT ROUGE. — ET CE BON M. DEVLIN APPREND, A LA CHAMBRE QU'IL EST IRLANDAIS! — LA POSITION DE M. COUSINEAU A PROPOS DE L'ECOLE TECHNIQUE.

Pour être moins brillants, les débats de la semaine n'en ont semblé que plus sérieux, et l'on peut qualifier de la sorte la critique approfondie, "l'analyse spectrale" au moyen de laquelle les "travailleurs de la Chambre" ont étudié, clause par clause, les bills soumis à leur approbation. On s'aperçoit, chaque jour, que la session tire à sa fin; de là, sans doute, l'explication de cette moue pas trop visible avec laquelle certains députés, fatigués d'entendre... de penser et... de voir travailler, ont accueilli les remarques un peu élaborées, il est vrai, mais très intéressantes de leurs confrères. Mais laissons-là ce sujet; nous n'en finirions pas s'il fallait apprécier, à sa juste valeur, et le travail des uns, et l'effort constant, pour ne rien faire, des autres, qui réussissent chaque jour à lire leur journal et à voter lorsque le "whip" leur apprend que la patrie exige le sacrifice de "leurs quelques instants de loisirs".

L'attention de la Chambre s'est reportée, cette semaine, tout particulièrement, sur la Loi du Travail. La mesure est des plus importantes; l'ouvrier comme le patron ont grand intérêt à ce que leurs droits y soient enregistrés. Aussi, on comprendra facilement toute l'attention avec laquelle l'opposition comme la Droite ont surveillé la rédaction de ce projet de loi. Vendredi et samedi

derniers, nos députés québécois (1), MM. Létourneau, Leclerc et Côté, dans des discours où l'éloge du gouvernement tient la plus grande place, se disaient satisfaits de la loi, le dernier, toutefois, déclarant, à l'instar de MM. Bourassa et Tellier, que l'indemnité maximale de \$2,000 devrait être augmentée. Le bill a été étudié en comité général de la Chambre presque tous les jours de la semaine. Les principales clauses donnent lieu à la plus vive discussion: toutes les théories sur cette éternelle question du capital et du travail, tous les différents systèmes adoptés dans les pays d'Europe, ont servi de comparaison avec la loi actuelle.

M. Bourassa réclame avec énergie l'"assurance obligatoire". Parmi les différents arguments apportés à l'appui de cette demande, il en est un qui nous a frappé par la logique de ses conclusions. "Que servira le privilège donné à l'ouvrier, dans le cas d'insolvabilité du patron?" A l'encontre d'un tel risque, M. Bourassa propose d'obliger le patron à assurer la vie de son ouvrier contre les dangers de la machine, le premier ayant le droit de retenir sur le salaire mensuel de l'ouvrier le tiers du coût de la prime. Plusieurs propositions du député de Saint-Hyacinthe ont été bien accueillies du ministère, mais cette dernière était trop nationaliste et pas assez routinière pour être acceptée par M. Taschereau, qui croit que les compagnies d'assurance profiteraient de cette loi pour hausser leurs prix.

Débat très animé, lundi soir, au sujet de MM. Belcourt et Slater. Celui-ci avait acheté, il y a quelques années, quelques lots du département des Terres; il en avait fourni le prix aux officiers du gouvernement, lorsqu'un bon jour, on lui apprend qu'il doit céder la place à l'honorable sénateur Belcourt. Le gouvernement avait profité de son droit de pouvoir résilier la vente. Commentant les lettres du département des Terres, qui notifièrent M. Slater d'avoir à obtenir l'autorisation des propriétaires de limites à bois voisins des lots qu'il (Slater) désirait obtenir, M. Tellier se demandait: "N'ont-ils pas raison, ceux qui prétendent que ce sont les marchands de bois qui administrent la province"!!

Mardi après-midi, incident des plus amusants. La Patrie, de même que le PIONNIER et plusieurs autres journaux, rapportaient que le dernier caucus libéral n'avait pas été tout à fait calme et que plusieurs députés y avaient dit ouvertement ce qu'ils pensaient du ministère des Terres. Protestations, indignation des députés en question, qui veulent absolument faire croire à la Province qu'ils n'ont pas eu le courage de dire ce qu'ils pensaient. Cependant, M. Dion, de Témiscouata, nous apprend qu'il y a eu discussion, mais en hommes d'affaires... Aussitôt, sur un signe du grand chef, la question est laissée de côté. Signal malheureux, qui nous a privés d'entendre, par miracle, la voix d'hommes muets depuis plusieurs années.

L'opposition, indignée, ou alarmée, des promesses faites, à la veille des élections, par ministres et députés, qui sentent le besoin de raffermir une popularité chancelante, s'était permis de demander à l'honorable M. Devlin s'il avait réellement promis, la veille de son élection, un district judiciaire aux électeurs de Nicolet. Réponse de M. Devlin: "Je suis Irlandais, fier de ma race, de mon pays, et du grand parti libéral..."

On se rappelle avec quelle violence on se combattit, au mois de juin dernier, le député de Jacques-Cartier, M. Cousineau, répétant à satiété que cet homme était un "éteignoir", qu'il était opposé à l'instruction technique dans la Province de Québec, etc. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les remarques de M. Cousineau au sujet de l'École Technique de Montréal, et nous devons reconnaître que ses idées ont beaucoup de bon sens. M. Cousineau n'est pas opposé à l'idée de fonder une École technique à Montréal, mais il préférerait, et croit plus utile au pays, l'établissement de plusieurs petites éco-

les, moins dispendieuses, placées dans les centres manufacturiers. Puis, il reproche au gouvernement de ne savoir au juste ce qu'il entend faire à cette école, l'enseignement qui y sera donné, le programme à suivre, la non-affiliation à l'Université Laval, et l'incompétence des directeurs choisis.

On a commencé, ce soir, l'étude de la nouvelle loi des Mines. Le principe de la recherche libre, si ardemment préconisé par les Nationalistes, est la base de la nouvelle loi. M. Bourassa s'en déclare enchanté, se réservant, toutefois, le droit de critiquer certaines clauses. Incident assez typique, M. Tellier croyant voir surgir des difficultés sérieuses dans la localisation du claim, M. Bourassa vient au secours de l'honorable M. Devlin et défend la mesure ministérielle contre les attaques du Chef de l'Opposition. Du reste, il n'y a plus de partis, en Chambre... Nous entendions, un jour, M. Mousseau déclarer que les vrais nationalistes se trouvaient du côté de la Droite; une autre fois, nous voyions l'opposition traiter de "tory" certain ornement du cabinet, et, ce soir, M. Bourassa affirme que M. Tellier est le plus libéral de la Chambre!!

G. SPÈRE

NOTRE REGION

NOMININGUE

—Notre estimé curé, le T. R. P. André Mouttet, supérieur C.R.I.C. (natif du diocèse de Moulins, en Allier) au prône paroissial, dimanche, nous gratifiait d'une pathétique allocution sur l'apothéose, à Rome et en France, de Jeanne d'Arc, "l'Ange de la Patrie". Le vaillant religieux nous rappelait le devoir que nous trace cet heureux événement, de ne point désespérer de la France, à qui Dieu même et son Vicaire sur la terre ne cessent de manifester un si touchant intérêt; et cet autre devoir aussi, pour nous descendants canadiens de la France des Croisades, de demeurer héroïquement fidèles à nos vraies traditions ancestrales, fidèles au Christ qui aime les Français!

—Notre estimable concitoyen, M. le Dr Napoléon Boucher a la grande joie d'avoir en promenade chez lui, depuis quelques jours, sa respectable vieille maman, qui a bravé, pour lui accorder cette faveur, les fatigues d'un long voyage. —De passage en notre monastère, avant-hier, M. l'abbé Poulin, curé de Clarence Creek, Ontario, et l'un de nos estimés co-sociétaires en C.C.N., se rendant à S. Aimé du Lac des Isles, où il devait présider, aujourd'hui même, à la bénédiction de la première cloche paroissiale.

—M. le Dr Wilson, de S. Placide, frère de Mme J. A. Lalonde, et Mme veuve Lavolette, de Montréal, sa soeur, sont venus rendre visite à la respectée malade. Mme Laviolette passe quelques jours auprès de sa soeur souffrante.

—Deux secousses assez violentes de tremblement de terre ont secoué notre village, vers 9.15 h.p.m. et vers 10.30 h.p.m. dimanche dernier, au soir. Une remise à bois, sur la propriété occupée par M. J. D. Miller, marchand, se serait effondrée sous le choc, paraît-il.

—M. l'abbé J. H. Touchette, curé de Casselman, Ontario, et l'un de nos estimés co-sociétaires en C. C. N., était de passage, la semaine dernière, au monastère de Nominique, se rendant auprès de son vieux père mourant, à S. Gérard de Montarville.

—De passage chez nous, également, la semaine dernière, deux autres de nos co-sociétaires, MM. Bourbonnière, représentant provincial de la fabrique de haches Atkinson, à Villa Mon Repos, Lachenaie, Qué., et G. C. Piché, ingénieur forestier provincial, Montréal.

L'ANNONCIATION

—En dépit du temps désagréable qu'il a fait, dimanche dernier, la représentation dramatique, dont nos jeunes garçons de L'Annonciation avaient pris l'initiative, a eu lieu au jour indiqué. De tous les assistants il n'en est pas un seul

Advertisement for Oatmeal (OGILVIE OATS) featuring a portrait of a man and text describing the product's benefits for health and digestion.

qui regrette les trois heures de franche gaieté qu'il y a goûtées. Nombreux même furent ceux qui ont demandé au R. P. Victor, notre curé, de leur procurer à nouveau, à eux-mêmes et à ceux que les mauvais temps avaient retenus chez eux, le plaisir d'une soirée aussi intéressante. Pour répondre à ces demandes qui, somme toute, sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de nos jeunes et brillants artistes, le R. Père a décidé qu'une seconde représentation serait donnée dimanche, le 16 mai.

Nos remerciements au R. P. André, curé de Nominique, dont le souvenir se garde pieusement parmi nous, pour l'amabilité qu'il a eue en venant, avec deux des Pères de sa maison, donner à notre jeunesse, qu'il aime, un témoignage de sympathie qu'elle ne saurait oublier.

Merci à M. l'abbé Paul Bruchési, qui a si volontiers répondu à l'invitation qui lui était faite; aux aimables demoiselles qui ont prêtés leur gracieux concours, soit pour la confection des costumes, soit pour l'agrément procuré par leur participation même à cette soirée. A tous ceux et celles qui ont su, par leur dévouement spontané, nous faire passer d'une façon si charmante la veillée du 9 mai, merci!

A nos amateurs donc? Nous voudrions citer des noms; mais il faudrait les nommer tous. Enfin, puisque l'occasion se représentera, dimanche prochain, 16 mai, de leur montrer notre entière satisfaction et que les prix d'entrée même seront abaissés à 30 cents pour les sièges réservés, 15 cents pour les autres et 10 cents pour les enfants, nous y reviendrons et avec nous d'autres encore.

ANNIVERSAIRES — Le 3 mai courant amenait le quatrième anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Racicot, évêque de Pogra, auxiliaire à Montréal, et le 10 mai, le premier anniversaire épiscopal de S. G. Mgr Roy, évêque d'Eleuthéropolis, auxiliaire à Québec. A ces deux populaires et honorés prélats, en qui les vénérables métropolitains de Québec et de Montréal trouvent un si précieux et fidèle soutien, dans leurs rudes travaux apostoliques, le PIONNIER est heureux d'offrir ses respectueux hommages et vœux de santé prospère, pour la plus grande gloire de Dieu et le bénéfice de notre nationalité canadienne-française!

LE PREMIER CONCILE PLÉNIER CANADIEN — S. E. Mgr Sbaretta, Délégué Apostolique au Canada, a lancé, le 2 mai, de son palais d'Ottawa, une Lettre Circulaire aux Archevêques, Evêques, Supérieurs de congrégations et autres Pères possibles du concile, dans la Confédération canadienne, les convoquant à Québec, où s'ouvrira, le 19 septembre, le premier Concile plénier qui ait jamais siégé en notre pays.

TROIS MORTS — Encore un triple décès qui ne saurait manquer de nous être particulièrement sensible. La mort a ravi, samedi et dimanche, deux d'entre nos compagnons des jours universitaires et que nous comptâmes alors parmi les plus estimables. Gustave Boissonneault, avocat, natif de la bonne vieille paroisse de S. Timothée, comme le directeur du PIONNIER,

et Arthur Girardin, médecin. Boissonneault devait être un légiste distingué et un publiciste de marque. Il meurt à 43 ans, au seuil d'une carrière qui s'annonçait brillante et fut à peine esquissée. Girardin, médecin consciencieux et citoyen intègre, est une autre victime prématurée de la mort impitoyable; il avait à peine doublé le cap de la quarantaine. Louis Chailouf, avocat d'un certain renom au Barreau de Montréal, et décédé lundi, dans la grande ville, un mois avant d'avoir atteint ses quarante ans, fut un autre de nos compagnons d'Université. A celui-là encore l'avenir semblait réserver une carrière plus longue et fort brillante. Oh! la vie qu'on se promet... et celle qui nous est mesurée!... Qu'ils reposent en paix, les bons camarades qui partent ainsi en avant-coureurs de l'inévitable course à l'éternité, et que leurs sympathiques familles daignent agréer l'hommage de nos condoléances les plus sincères!

LE SERMENT DES FRANCS-MAÇONS — C'est véritablement un beau succès de tactique judiciaire, pour Mre N. K. Laflamme, qui d'avoir fait déclarer à l'ex-échevin Pierre Leclerc, devant la Commission Royale, à Montréal, que les francs-maçons prêtent, en loges, un serment qu'ils estiment propre à les lier même à l'encontre du serment devant les cours de justice. On s'en doutait un peu, mais voilà un aveu qui confirme bien des soupçons... Ce n'en est pas moins une pénible perspective qu'ouvre sur la mentalité de nos hommes publics, petits et grands, cette confession, plus ou moins spontanée, de participation aux rites et singeries francs-maçonniques. Cela fait le deuxième échelon ou ex-échevin de Montréal qu'on surprend en flagrant délit de "se décorer le ventre d'un petit tablier de peau de cochon", comme parle le citoyen Janvion, de Paris, un connaisseur! Si l'on pouvait sonder les reins — et les ventres — de tous nos arrivistes les plus délinquants, qui font dans la politique municipale, ou provinciale, voire même fédérale, combien d'autres "fils de la Veuve", à noms français et à pratiques plus ou moins religieuses, ne découvriraient-ils pas! Il est vraiment grand temps d'organiser avec efficacité la défense de nos traditions franco-catholiques au Canada; car le nombre des traites qui les minent sournoisement, en se donnant l'air de les défendre, va sans cesse grandissant. Qu'on ne s'y méprenne pas!

VOEUX DE SUCCÈS! — C'est ce dont nous faisons cordialement hommage à un nouveau confrère qui nous arrive, l'Echo de Granby. De fort bonne allure, il se range spontanément dans les rangs de "la presse libre et honnête." A l'instar du PIONNIER, il porte en exergue, dans son titre, la feuille d'étable canadienne, et il y a même ajouté le castor, l'industriel symbole qu'a emprunté notre nationalité au règne animal. Cela est, certes, de meilleur goût qu'à l'Ami du Peuple, de Chatham, Ontario, où l'on a "plaque" sur la feuille d'étable, en même place... le portrait de sir Wilfrid Laurier! Mais ce qu'il va faire rager nos jacobins, avec une pareille cocarde, le brave Echo de Granby!

A VENDRE

Une maison neuve, de deux étages, 10 pièces, bonne écurie, 50 arpents de terre, ou plus. Aussi un cottage, avec 5 arpents de terre cultivée. Un magasin vis-à-vis la gare. Lots sur les limites du village de Nominique, à cinq minutes de la gare, terre cultivée, convenable pour bâtir, sur le Chemin Chappeau. S'adresser à Mlle O'KEEFFE, No 7, 6 mai-3 ms Nominique, Qué.

Madame Alfred Adam

Modes et travaux généraux de couture pour les familles. Satisfaction assurée à toutes les clientes. Exécution prompte et consciencieuse. On sollicite des ordres. Rue Saint Augustin, (6 mai-6 ms) Nominique, Qué.

Nouveau cordonnier

Chaussures à ordre — Réparages — Travail général de pratique: le tout aux prix les plus accommodants. — Invitation cordiale à la clientèle locale et à celle des environs. Service prompt. J. B. SAUVÉ, L'Annonciation, Qué. [31 dec. 08. j. n. o.]

Dr RAYMOND DORAY

Nominique, Qué. Bureau voisin de l'Hotel Berthiaume.

Emploi assure

Pour un agent local, digne de confiance, comme représentant des Pépinières les plus anciennes et les plus considérables du Canada, A NOMINIQUE ET DANS TOUT LE PAYS ENVIRONNANT.

On constatera que la demande est excellente pour tous les grains et plants fournis pour nos pépinières par suite des prix élevés que les cultivateurs ont obtenus de leurs fruits, au cours de la dernière saison. Tous nos agents nous expédient, présentement, d'excellentes commandes. Soyez nombreux de ces agents et assurez-vous de la sorte un beau revenu, durant les mois d'hiver. Le territoire est réservé: les échantillons sont fournis gratis, et on paie chaque semaine. Pour détails des conditions, s'adresser, par lettre, à STONE & WELINGTON, FORTHILL NURSERIES (550 arpents), TORONTO, ONT. (14 jan. 4 m.)

AVIS

Est par les présentes donné que M. T. A. POSTON, INSPECTEUR DU REVENU PROVINCIAL, est maintenant en charge du Bureau du Percepteur du Revenu Provincial, pour le District d'Ottawa-Est. Tous ceux qui ont affaire au dit Bureau voudront donc bien s'adresser à M. Poston, à Québec ou à Lévis. Par ordre: A. BROSNAN, Contrôleur du Revenu Provincial.

INSTITUTRICE DEMANDEE

On demande une bonne institutrice diplômée, pour l'école élémentaire du village de Ste Véronique de Turgeon. S'adresser à Monsieur ARTHUR RIQUÉ, secrétaire-trésorier. —13 mai—j.n.o.

REMISS, faute d'espace, divers articles préparés pour le présent numéro, notamment un article sur le congrès des Canadiens français d'Ontario, une intéressante correspondance de Chicago, plusieurs courriers régionaux, etc., etc.

Advertisement for SWEET CAPORAL CIGARETTES, featuring an image of the cigarette pack and the text "Il s'en vend plus que toutes les autres marques réunies."

[1] Exception faite de l'Hon. M. Kaine, qui ayant parlé l'année dernière, ne peut raisonnablement pas prendre le temps de la Chambre, cette année!